

Le plan opérationnel d'égalité et de non-discrimination de la ville d'Oulu pour les années 2022–2026.

## INTRODUCTION

C'est le plan opérationnel statutaire d'égalité et de non-discrimination de la ville d'Oulu pour les années 2022–2026. Le but du plan est de servir d'outil et d'orientation dans le développement de l'égalité et de la non-discrimination dans les services et les opérations de la ville. La promotion systématique de l'égalité et de la non-discrimination est importante parce qu'elle produit du bien-être et permet la réalisation des droits de l'homme.

Le plan opérationnel pour l'égalité et la non-discrimination est un plan distinct du plan pour le personnel de la ville d'Oulu, qui a également été mis à jour pour 2022–26.

Dans les discours quotidiens, les termes égalité et non-discrimination sont souvent confondus. Cependant, il est important de définir les concepts plus précisément dans le travail de planification, de sorte que lors de l'évaluation et de la planification des opérations de la ville, nous faisons attention à ce qui est important.

L'égalité signifie l'égalité entre les sexes, qui comprend également l'identité de genre, c'est-à-dire l'expérience de chacun de son genre, et l'expression de genre, c'est-à-dire la façon dont une personne exprime son genre à travers les vêtements, le comportement ou d'autres moyens similaires.

La non-discrimination équivaut à garantir un traitement égal et équitable des personnes sans distinction d'âge, d'origine, de nationalité, de langue, de religion, de conviction, d'opinion, d'activité politique, d'activité syndicale, de relation familiale, d'état de santé, de handicap, d'orientation sexuelle ou d'autres éléments liés à la personne.

La législation oblige les municipalités non seulement à promouvoir l'égalité et la non-discrimination, mais aussi à prévenir la discrimination. Ces dernières années, les concepts d'intersectionnalité et de discrimination multiple sont apparus comme de concepts liés à la discrimination, c'est-à-dire qu'une personne peut appartenir à plus d'une minorité et par suite, subir la discrimination. Cette perspective est également abordée dans les activités de la Ville d'Oulu.

Le plan est lié à la stratégie, au budget et au plan économique de la ville d'Oulu, au plan d'administration ouverte, aux plans et programmes d'interaction et aux plans concernant de groupes spéciaux visant à promouvoir l'égalité et la non-discrimination. Les méthodes utilisées dans la préparation du plan comprennent l'utilisation de l'expertise, des enquêtes, des formations et le travail en groupes de travail.

Ce document présente d'abord les défis actuels liés à l'égalité et à la non-discrimination. Ensuite, nous examinons comment les lois, les diverses lignes directrices et les engagements guident le travail pour la promotion de l'égalité et la non-discrimination dans la ville d'Oulu. Les documents et activités de la Ville d'Oulu seront ensuite examinés

et les parties travaillant sur l'égalité fonctionnelle et la non-discrimination seront présentées. La partie finale de ce plan élabore des lignes directrices pour les travaux de planification sectoriels, des moyens d'accroître les compétences, le vocabulaire et la bibliographie en matière d'égalité et de non-discrimination.

Les points focaux du plan sont des tableaux de plans des secteurs différents de la ville d'Oulu, des entreprises commerciales et des sociétés municipales à responsabilité limitée. Chaque industrie a pu évaluer l'état actuel et à fixer des objectifs et des mesures. La ville d'Oulu a fait le choix que chaque industrie peut fixer ses propres objectifs pour promouvoir l'égalité et la non-discrimination. Il permet de mettre en place des mesures concrètes, ainsi que de prendre en compte les services des industries. Ces plans de tableaux sectoriels figurent à l'annexe 1: *Tableaux sectoriels*.

Comme tout travail impliquant des personnes, le travail d'égalité et de la non-discrimination est d'une nature éthique forte. Cependant, les mesures visant à traiter les griefs et à favoriser le bien sont souvent des actions pratiques qui émergent dans les rencontres quotidiennes. L'égalité des droits et des chances s'applique à tous les citoyens, quels que soient leurs antécédents et origines. Par conséquent, une ville égale et non-discriminatoire reconnaît les différents besoins de ses habitants.